

# CERTU

## Intersyndicale

### CFDT / SNITPECT-FO /UNSA

Lyon, le 18 avril 2007

Monsieur le Secrétaire Général

De 1995 à 2004, le comité d'Orientation (CODOR) renouvelé tous les 3 ans, a permis d'impulser et de suivre l'activité du Certu, en établissant un lien indispensable avec les collectivités territoriales et les organisations professionnelles intéressées par ses travaux, tant comme partenaires que comme bénéficiaires.

Divers éléments conjoncturels avaient conduit à prolonger le mandat du précédent CODOR présidé par Jean Frebault jusqu'à fin 2005. Depuis cette date, aucune nouvelle décision n'a été prise, et le Certu est de ce fait privé d'un organe essentiel à son bon fonctionnement.

Suite notamment à la demande de certaines instances représentatives de collectivités territoriales, dont l'AMF, la fédération des villes moyennes, l'association des maires de Ville et Banlieue (lettres du 26 avril 2006 et du 19 février 2007) vous avez laissé entendre, lors de la réunion du 31 janvier dernier, que la présidence du futur CODOR pourrait être confiée à un élu territorial. Si nous voulons bien admettre que compte tenu du calendrier politique une telle décision (que nous avons appelée de nos vœux dès fin 2005) puisse être reportée, cela ne justifie pas pour autant que le Codor lui-même n'ait pas été régulièrement renouvelé.

Cette situation est de moins en moins compréhensible, tant par nos partenaires que pour le personnel. Comment expliquer pourquoi, alors que divers engagements sont pris pour ouvrir le Réseau Scientifique et Technique de notre ministère aux besoins des collectivités territoriales, le CODOR du Certu, régulièrement cité en exemple comme préfiguration de l'ouverture du management du RST, n'est pas renouvelé ?

C'est pourquoi, au nom du personnel du Certu, nous vous demandons instamment de mettre fin à une situation aberrante qui contredit les engagements pris par le ministre lui-même et rappelés dans la récente directive sur le Réseau Scientifique et Technique, en publiant au plus vite le nouvel arrêté de composition du CODOR.

CFDT



SNITPECT-FO



UNSA



**Copies:** Bruno Verdon (Certu)  
Régine Bréhier (SG/DRAST)